

COMMUNIQUÉ

Objet : Consigne des bouteilles plastiques.

LES SOLUTIONS DU CERCLE NATIONAL DU RECYCLAGE COMME ALTERNATIVE À LA CONSIGNE !

Pendant la période estivale, les travaux sur la consigne des bouteilles en plastique pour boissons se poursuivent dans la perspective de l'examen du projet de loi anti-gaspillage pour une économie circulaire. Le Cercle National y contribue activement et, dans la situation actuelle, fait valoir son opposition au recours sans discernement à cette pratique de collecte concurrente du service public de gestion des déchets ménagers.

A plusieurs reprises, le Cercle National du Recyclage a été auditionné par le Sénat tant au travers de sa commission du développement durable et que de sa mission d'évaluation de l'impact environnemental et économique pour les collectivités. De la même manière, l'association a été consultée dans le cadre de la mission initiée par Mme Brune POIRSON, secrétaire d'Etat auprès de la ministre de la Transition écologique et solidaire, et confiée à M. Jacques VERNIER sur les modalités de mise en œuvre de la consigne.

A l'occasion de ces entretiens, le Cercle National du Recyclage a rappelé son opposition à la consigne des bouteilles boissons en plastique pour de nombreuses raisons au nombre desquelles :

- le non-sens de la création de nouveaux systèmes de collecte des bouteilles qui viendront en doublon du service public de gestion des déchets qui dessert déjà la quasi-totalité des foyers français ;
- l'impact environnemental négatif du fait de la dispersion des flux de collecte ;
- le risque de croissance de la fiscalité locale issue de la perte de recettes issues de la vente et des soutiens sur les bouteilles plastiques qui grèvera le budget des collectivités locales ;
- la mise en danger du recyclage du flux contenant les autres déchets d'emballages en plastique qui ne trouveront plus de repreneur faute de valeur économique suffisante de ce flux délesté des bouteilles les plus rémunératrices ;
- une baisse de pouvoir d'achat des Français du fait d'un prélèvement sur la consommation supplémentaire d'environ 200 millions d'euros par an faute de remboursement des sommes consignées ;
- ...

Le Cercle National du Recyclage a donc aussi profité de ces rencontres pour faire valoir et détailler les nombreux moyens disponibles qui permettraient d'atteindre les objectifs européens en s'appuyant sur le dispositif actuel qui fait tous les jours ses preuves au service des usagers :

- accélérer l'extension des consignes de tri à tous les déchets d'emballages qui permet, en simplifiant le geste de tri, de capter des bouteilles supplémentaires ;

- appliquer la réglementation relative au tri 5 flux, hors service public, et mettre en place les moyens de mesurer les bouteilles qui sont et seront collectées et recyclées, ceci afin de desservir en dispositif de collecte et de tri les cinémas, les gares, les aéroports, les aires d'autoroutes, les centres commerciaux, les stades sportifs, les bureaux...
- soutenir financièrement par les éco-organismes la mise en place de dispositifs de collecte en vue du recyclage de tous les déchets d'emballages consommés hors domicile dans les jardins publics, les plages...

C'est cette complémentarité de solutions qui permettra à la France de développer le recyclage des bouteilles de boisson en plastique tout en continuant de développer de nouvelles filières de recyclage pour les autres déchets d'emballages en plastique dont les gisements sont encore plus importants que ceux des bouteilles.

Contact presse

Cercle National du Recyclage :

Bertrand BOHAIN

Délégué général

Tél. : 03 20 85 85 22 Mail. : bbohain@cercle-recyclage.asso.fr

Site internet : www.cercle-recyclage.asso.fr

Le Cercle National du Recyclage a été créé en 1995 pour promouvoir le développement de la collecte sélective des déchets ménagers en vue de leur recyclage et aussi pour défendre l'intérêt général dans le domaine de la gestion des déchets.

L'action politique de l'association qui regroupe tous les maillons de la « chaîne » du recyclage se fonde sur la priorité donnée au recyclage au sein d'une gestion multi-filières. En ce sens, le Cercle National du Recyclage milite depuis près de 25 ans pour le passage d'une économie linéaire à une économie circulaire.
